



Instruction N° 0 0 0 2 8 7 //CCAA/DNA/SDNA du 5 JUIL 2008
Relative au programme de formation pour la délivrance de la
Licence d'Agent Technique d'Exploitation

La présente instruction, prise pour l'application du paragraphe 4.4 de l'Arrêté N°609/MINT du 13 septembre 2006, fixe le programme minimum de formation pour la délivrance de la licence camerounaise d'Agent Technique d'Exploitation.

Ce programme comprendra un enseignement offrant des connaissances de base et une instruction pratique permettant ainsi aux futurs agents techniques d'acquies les connaissances, l'expérience et l'habileté nécessaire à l'exercice des privilèges attachés à la ladite licence. Les documents 7192-AN/857 partie D-3 et 9683 de l'OACI) contiennent les indications pour la conduite de la formation de l'Agent Technique d'Exploitation (ATE).

Peuvent être admis à la formation les personnes remplissant les conditions suivantes :

- Age : 21 ans révolus
- Physiquement et mentalement apte à l'exécution des tâches qui seront confiées au CTE (Aptitude médical classe 3);
- Bonne connaissance de l'anglais ;
- Être titulaire d'un Baccalauréat, du GCE Advanced Level ou avoir un niveau jugé équivalent.

Le tableau ci-après contient l'ensemble des matières qui devront être enseignées avec les durées en heures affectées d'une note matérialisant l'ampleur des enseignements à donner aux stagiaires et l'habileté attendue à l'issue du cours. Ces notes sont définis de 1 à 4 et indiquent ce qui suit :

- 1- Connaissance de base de la matière. Les stagiaires devraient avoir une connaissance de base de la matière enseignée mais on n'attend pas d'eux qu'ils appliquent cette connaissance.
- 2- Connaissance de la matière et capacité de l'appliquer dans la pratique, s'il y a lieu, avec l'aide de documents de référence et d'instructions.
- 3- Connaissance approfondie de la matière et capacité de l'appliquer avec rapidité et précision.
- 4- Très vaste connaissance de la matière et capacité d'appliquer les procédures qui en découlent avec le bon sens dicté par les circonstances.

PHASE 1- CONNAISSANCES DE BASE		
Matière	Nombre minimum d'heures d'enseignement pour les stagiaires sans expérience	Niveau de qualification
Droit Aérien Civil	30	

Certification des exploitants		2
Convention relative à l'aviation civile internationale (Convention de Chicago)		2
Questions de transport aérien international traitées dans la convention de Chicago		2
Organisation de l'aviation civile internationale		2
Responsabilité relative à la navigabilité des aéronefs		3
Dispositions réglementaires du manuel de vol		3
Liste minimale d'équipements (LME)		3
Manuel d'exploitation		3
	12	
Initiation à l'aviation		
Réglementation		3
Terminologie et mandat de l'aviation		3
Théorie du vol et de l'exploitation aérienne		2
Systèmes de propulsion		2
Systèmes de bord		2
	27	
Masse (Poids) et performance des avions		
Principes de base de la sécurité aérienne		3
Principales limitations de masse (poids) et de vitesse		3
Conditions relatives aux pistes pour le décollage		3
Conditions relatives aux performances de montée		3
Conditions relatives aux pistes pour l'atterrissage		3
Limites de tremblements		3
	24	
Navigation		
Position et distance ; temps		3
Direction vraie, magnétique et compas ; cap artificiel et direction grille		2
Introduction aux projections cartographiques : la projection gnomonique ; la projection de Mercator ; Grand cercle sur les cartes de Mercator ; Autres projections cylindriques ; projection coniques conformes de Lambert ; projections stéréographiques polaires		2
Les cartes OACI		3
Cartes utilisées par un exploitant représentatif		3
Mesures de vitesses aérodynamiques : vitesse propre et vitesse sol		3
Utilisation des règles à calcul, d'ordinateurs et de calculatrices scientifiques		3
Mesure de l'altitude (et du niveau de vol) des avions		3
Point de non retour (PNR) ; point critique ; détermination générale de la position d'un avion		3
Introduction à la radionavigation ; stations radar et radiogoniométriques au sol ; gisements ; radionavigation de type VOR/ATM ; systèmes d'atterrissage aux instruments		2

✓

Procédure de navigation		3
Systèmes CNS/ATM de l'OACI (aperçu général)		1
Gestion du trafic aérien	39	
Introduction à la gestion du trafic aérien		2
Espace aérien contrôlé		3
Règles de vol		3
Autorisation ATC ; spécifications ATC concernant les plans de vol ; comptes rendus d'aéronefs		3
Services d'information de vol (FIS)		3
Services d'alerte, recherches et sauvetages		3
Services de communications (mobiles, fixes)		3
Services d'aérodrome et d'aéroport		
Météorologie	42	
Atmosphère ; températures et humidité de l'atmosphère		2
Pression atmosphérique ; relation pression-vent		2
Vents près de la surface ; vent dans l'atmosphère libre ; turbulence		3
Mouvement vertical dans l'atmosphère ; formation des nuages et de la précipitation		2
Orages ; givrage des aéronefs		3
Visibilité et RVR ; cendres volcaniques		3
Observation en surface ; observation en altitude ; modèle de pointage		3
Masses d'air et front ; dépressions frontales		2
Temps aux fronts et dans d'autres parties de la dépression frontale ; autres types de systèmes de pression		2
Climatologie générale ; temps sous les tropiques		1
Message d'observation météorologique et aéronautique ; analyse des cartes de surface et en altitude		3
Cartes prévues ; prévisions aéronautiques		3
Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale		4
Visite d'un centre météorologique local		2
Contrôle de la masse (poids) et du centrage	27	
Masse et centrage : introduction		3
Planification de la charge		3
Calcul de la charge payante et établissement de l'état de charge		3
Centrage et stabilisation longitudinale		3
Moments et centrage		3
Aspects structuraux du chargement d'un avion		3
Marchandises dangereuses et autres marchandises spéciales		3
Instructions de chargement		
Transport aérien des marchandises dangereuses	9	
Introduction		

✓

Marchandises dangereuses, urgences et situations anormales		3
Documents de base		3
Responsabilité		3
procédures d'urgence		3
Planification des vols	18	
Introduction à la planification des vols		2
Méthodes de contrôle de la croisière des avions à turboréacteurs		3
Cartes et tableaux de préparation du vol d'un avion à turboréacteurs		3
Calcul du temps de vol et du carburant minimal pour un avion à turboréacteurs		3
Choix de la route		3
Situations de planification des vols		3
Nouvelle autorisation		3
Les phases finales		3
Documents de bord		3
Exercice de planification des vols		3
Menaces de détournements		2
ETOPS		
Suivi des vols	16	
Position de l'avion		3
Conséquences des déroutements ATC		3
Défaillances de l'équipement de bord		3
Modifications des conditions météorologiques en route		3
Situations d'urgence		3
Ressources disponibles pour le suivi des vols		3
Comptes rendus de position		3
Disponibilité de ressources au sol		
Communications—Radio	13	
Service international de télécommunications aéronautiques		2
Théorie élémentaire de la radio		2
Service fixe aéronautique		2
Service mobile aéronautique		2
Service de radionavigation		2
Service aéronautique automatique		2
Facteurs humains	15	
Signification de l'expression <<facteurs humains>>		3
Gestion des ressources de régulation des vols (DRM)		4
Conscientisation		3
Entraînement et retour d'information		3
Renforcement		
Sûreté (urgences et situations anormales)	8	

7

Connaissance des questions de sûreté	3
Mesures de sûreté prises par les compagnies aériennes	3
Réaction aux menaces, aux menaces à la bombe, etc.	3
Urgences provoquées par des marchandises dangereuses	3
Détournement	3
Procédures d'urgence	3
Sûreté personnelle de l'ATE	3

285

PHASE 2 - INSTRUCTION PRATIQUE	
Matière	Durée minimale
Instruction pratique appliquée à l'exploitation aérienne	25 heures
Observation de la formation sur simulateur (LOFT) et sur entraîneur synthétique	4 heures
Entraînement au contrôle d'exploitation (formation en cours d'emploi)	13 semaines
Vols de reconnaissance des routes	1 semaine (avec 4 vols minimum)

Une classe de stagiaires possédant une expérience aéronautique préalable pourrait suivre un programme réduit.

La formation pratique ne sera acceptée que si elle est effectuée dans un environnement approprié sous la supervision de personnes compétentes acceptées préalablement par la CCAA.

A l'issue de la formation complète, tous les stagiaires passent un examen dont les épreuves couvrent l'ensemble du programme sous la forme de questions à choix multiples sous la supervision de la Cameroon Civil Aviation Authority. Ne sont déclarés admis que les stagiaires ayant obtenus au moins 70% de réponses exactes.

